

## **CONTRAT DE LOCATION A LA SEMAINE**

Résidence de l'Alpage - Appartement A11  
Route du Col de la Croix, 1 - 1865 LES DIABLERETS

**LE LOCATAIRE** (*ci-après le « Locataire »*):

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone (*de préférence un mobile*) :

– Fixe : \_\_\_\_\_

– Mobile : \_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Dates de réservation :**

Du : \_\_\_\_\_ Au : \_\_\_\_\_

**Nombre de personnes** : \_\_\_\_\_ adulte(s) - \_\_\_\_\_ enfant(s)

**Prix de la location** : \_\_\_\_\_ CHF / EUR

*Location linge et ménage final* : 115.- CHF / 100.- EUR

## **CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION**

Le contrat de location est conclu entre le Propriétaire et le Locataire.

Le Locataire est responsable du logement pendant toute la durée de la location.

L'occupation du logement est strictement limitée au nombre de personnes figurant sur le contrat. Toute personne en surnombre sera refusée.

Les animaux ne sont pas acceptés.

### La caution :

- Elle devra être versée par le Locataire au responsable des clés à son arrivée.
- Son montant s'élève à 400.- CHF.
- Elle est déposée en espèces et est restituée le jour du départ, déduction faite des éventuels frais supplémentaires ou dégâts constatés.

### État des lieux et inventaire :

Un état des lieux et un inventaire seront faits à l'entrée du Locataire et ils seront affichés à l'entrée de l'appartement.

Le Locataire entrant a l'obligation de contrôler l'état des lieux et l'inventaire. En cas de contestation le Locataire est dans l'obligation de le signaler au Propriétaire dès son arrivée.

Si aucune contestation n'a été faite, le Propriétaire établira l'état des lieux et son inventaire sur la base de celui de l'entrée.

Les dommages et dégâts occasionnés à l'appartement ou ses environs seront directement facturés.

Le Propriétaire recommande au Locataire de contrôler auprès de son assureur s'il est bien assuré en responsabilité civile de particuliers.

Le Propriétaire n'est pas responsable de l'irrégularité des services d'eau, de gaz ou d'électricité de pannes ou d'incidents mécaniques qui pourraient se produire aux appareils ménagers (frigorifère, cuisinière, lave-vaisselle, etc.). Il décline en outre toute responsabilité pour défaut de jouissance ne provenant pas de sa faute ainsi que tout vol qui pourrait être commis chez le Locataire.

Le Propriétaire n'est pas responsable des dégâts causés par des tiers aux véhicules stationnés sur les emplacements réservés à cet effet.

Modalités de paiement :

Le montant du loyer est toujours confirmé à la réservation. En cas de différence par rapport à la liste des prix (soit en raison de modifications de contrat avec le Propriétaire, soit en raison des variations des cours du change), est considéré comme prix contractuel celui qui figure sur la confirmation de réservation.

Confirmation de réservation :

Pour confirmer sa réservation, le Locataire devra renvoyer le présent contrat dûment rempli, paraphé et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant de la location.

Le solde de la location devra être payé au plus tard 5 semaines avant le début du séjour.

Annulation :

- Les réservations annulées au moins 7 jours avant le début du séjour pourront être remboursées à hauteur de 50%.
- Les réservations annulées au moins 14 jours avant le début du séjour pourront être remboursées à hauteur de 100%.

Check-in / check-out :

Vous êtes attendu entre 16 et 19 heures. Le logement doit être libéré au plus tard à 10 heures le jour de votre départ. Merci de respecter ces horaires.

Pour tous les cas non spécialement prévus dans le présent contrat, les parties s'en réfèrent au « code civil » aux usagers locatifs et aux règlements internes. Pour tout conflit qui pourrait naître de l'application et de l'interprétation du présent contrat, les parties font élection de domicile et de for à Aigle.

**PROPRIETAIRE**

**LOCATAIRE**

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

*Signature*

*Signature*